

Mémo des Aides

SENIORS ET TOUT PUBLIC



AIDES SOCIALES Seniors

ASPA - Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

- **Objectifs** : garantir un revenu minimum aux seniors à faibles ressources
- **Montant** : 1 034,28 € bruts par mois pour une personne seule (au 1^{er} janvier 2025)
- **Conditions** : être âgé d'au moins 65 ans et résider en France.

APA - Aide Personnalisée à l'Autonomie

- **Objectifs** : financer une partie des dépenses liées à la perte d'autonomie (aides à domicile, accueil en établissement, EPHAD).
- **Conditions** : Avoir plus de 60 ans et être classé dans les niveaux de dépendances 1 à 4 de la grille AGGIR (réalisée par l'équipe médicosociale du département pour évaluer la perte d'autonomie)

ASH - Aide Sociale à l'Hébergement

- **Objectifs** : prendre en charge une partie des frais d'hébergement en établissement pour les personnes âgées disposant de peu de ressources
- **Conditions** : résider dans un établissement habilité à recevoir des bénéficiaires de l'ASH.

PCH - Prestation Compensation Handicap

- **Objectifs** : aider les personnes âgées handicapées à couvrir les dépenses liées à leur handicap
- **Conditions** : être handicapé avant 60 ans (peut prétendre jusqu'à 75 ans sous conditions)



AIDES FINANCIÈRES tout public

CMU : Couverture Maladie Universelle

- **Objectifs** : aide financière pour bénéficier d'une mutuelle gratuite
- **Conditions** : sous condition de ressources : de très faibles revenus

APL, ALS, ALF : aides au logement

- **Objectifs** : réduire le montant du loyer ou des frais d'hébergement en résidence pour seniors.
- **Conditions** : ressources limitées, logement conforme aux normes.

CHÈQUE ÉNERGIE

- **Objectifs** : aider aux paiements des factures énergétiques (électricité, gaz).
- **Conditions** : sous condition de ressources.

AIDES À DOMICILE

- **Objectifs** : financer les services de ménage, courses, soins etc.)...
- **Structures / certaines aides sont proposées** par le département, caisse de retraite ou associations locales
 - Portage des repas
 - Transport à la demande
 - Aide numérique



Aides des CAISSES DE RETRAITE GIRR 5/6

L'assurance de retraite propose des aides pour **améliorer le logement**, des **aides de maintien à domicile** ou des **aides financières ponctuelles**.



AIDES FISCALES

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

La réduction d'impôt est une somme déduite de votre impôt. Si vous n'êtes pas imposable ou que son montant dépasse votre imposition, il n'est pas remboursable. Le crédit d'impôt contrairement à la réduction d'impôt vous est remboursé en tout ou partie dans les cas suivants : son montant dépasse celui de vos impôts

- **Emploi à domicile** : crédit d'impôt de 50 % pour les dépenses liées à l'embauche d'un salarié (ménage, jardinage, aide à la personne).
- **Adaptation du logement** : crédit d'impôt pour les travaux favorisant l'autonomie et l'accessibilité (ex : douche à l'italienne)

EXONÉRATION DE LA TAXE D'HABITATION ET FONCIÈRE

Les seniors à faible revenus peuvent bénéficier d'exonérations ou d'allègements selon leur situation.

ABATTEMENT FISCAL SUR LE REVENU

Les personnes âgées de plus de 65 ans bénéficient d'un abattement spécifique sur leur revenu imposable

Voir sur : www.impots.gouv.fr

AIDES SPÉCIFIQUES



TÉLÉASSISTANCE

Service permettant aux seniors de rester à domicile grâce à un dispositif d'appel d'urgence



CARTES DE TRANSPORT

Tarif gratuit ou réduit pour les seniors sur les réseaux de transport en commun BUS



AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Repas à domicile, Transport à la demande, activités sociales pour lutter contre l'isolement, aide numérique

BESOIN DE PLUS D'INFOS DANS VOS DÉMARCHES ?

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS - MDS

Tél. 05 57 98 12 00

pour les bénéficiaires du régime général
(orientation, assistante sociale)

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE - MSA

Tél. 05 57 98 25 10

Pour les bénéficiaires du régime agricole

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION - CLIC

Tél. 05 56 61 53 10

Démarches pour les personnes âgées ou

FRANCE SERVICE - Cadillac / FRANCE MOBILE - Lestiac

Tél. 05 56 76 93 74

1^{er} mardi du mois (tout régimes),
démarches et besoins numériques.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - CDC

Tél. : 05 56 76 38 00 - Renseignements, démarches administratives

Et en ligne sur :

Aides.gouv.fr et Pour-les-personnes-agees.gouv.fr